

KRYPT[®] 540

Herbicide haut de gamme prêt à l'emploi

Concentré soluble (SL)

540 g/l glyphosate acide

Usage professionnel

Conditionnement 5 litres et 15 litres

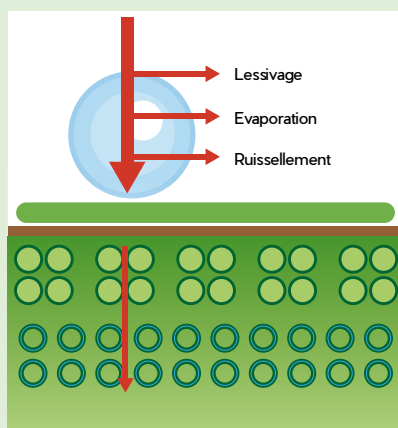


La nouvelle formulation sel de potassium de KRYPT® 540 autorise une pénétration optimisée du glyphosate dans les plantes, pour une efficacité maximale, même en conditions difficiles.

01

GLYPHOSATE SEL DE POTASSIUM

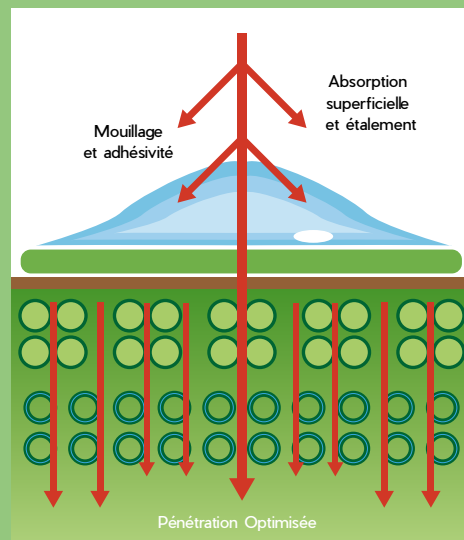
Le glyphosate, de par sa nature hydrophile pénètre difficilement au travers des cuticules.



02

BIOGRADE

Le double caractère lipophile (affinité avec les cuticules) et hydrophile (compatibilité avec le glyphosate) des co-formulants BIOGRADE permet une rétention maximale des gouttelettes sur les feuilles et une diffusion plus rapide dans la plante.



03



L'impact toxicologique et environnemental des produits à base de glyphosate est déterminé par la nature et la quantité des co-formulants.

04



KRYPT® 540 est en classement toxicologique H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Pour une meilleure protection de l'utilisateur et de l'environnement, veiller à respecter les recommandations de sécurité :

- **SPe3, SP1, SPe2**
- **Délai de ré-entrée dans la parcelle : 6 heures**
- **Respecter une zone de 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :**
 - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

05

GRANDES CULTURES

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Zone non traitée plantes non cibles (mètres)
Traitements généraux Intercultures, jachères et destruction de cultures	2 L/ha	1/an	F	5	-
	Ne pas appliquer en situation de labour effectué avant l'implantation de la culture, à l'exception des cas de cultures de printemps installées après un labour d'été ou début d'automne en sols hydromorphes. Ne pas dépasser la dose annuelle de 1080 g de glyphosate par hectare.				
	4 L/ha	1/an	F	5	5
	Uniquement dans le cadre d'une lutte réglementée.				
Traitements généraux Destruction des couverts et repousses dans les cultures	2 L/ha	1/an	F	5	-

PÉPINIÈRES ET PLANTATIONS PLEINE TERRE

(arbres, arbustes, rosiers)

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Zone non traitée plantes non cibles (mètres)
Pépinières pleine terre	3,3 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	Efficacité montrée sur dicotylédones annuelles et dicotylédones bisannuelles à la dose de 3,3 L/ha. Efficacité montrée sur graminées annuelles à la dose de 2,7 L/ha.				
	5,3 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	Uniquement pour des applications par taches. Efficacité montrée sur adventices vivaces.				
Plantations pleine terre	3,3 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	Efficacité montrée sur dicotylédones annuelles et dicotylédones bisannuelles à la dose de 3,3 L/ha. Efficacité montrée sur graminées annuelles à la dose de 2,7 L/ha.				
	5,3 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	Uniquement pour des applications par taches. Efficacité montrée sur adventices vivaces.				
Rosier pleine terre	3,3 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	Efficacité montrée sur dicotylédones annuelles et dicotylédones bisannuelles à la dose de 3,3 L/ha. Efficacité montrée sur graminées annuelles à la dose de 2,7 L/ha.				
	5,3 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	Uniquement pour des applications par taches. Efficacité montrée sur adventices vivaces.				



CULTURES FRUITIÈRES (cultures installées)

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Zone non traitée plantes non cibles (mètres)
Cultures installées	4 L/ha	1/an	14	5	5
	Uniquement sur «fruits à noyaux». Uniquement dans les situations suivantes : terrains non mécanisables (vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux). Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160g de glyphosate par hectare. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus.				
	4 L/ha	1/an	21	5	5
	Uniquement sur «agrumes», «fruits à coque» et «pommier». Uniquement dans les situations suivantes : terrains non mécanisables (vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux). Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus.				
	1,7 L/ha	1/an	7	5	5
	Uniquement sur «olivier». Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40% de la surface de la parcelle. Ne pas dépasser la dose annuelle de 900g de glyphosate par hectare.				
Cultures installées	1,7 L/ha	1/an	14	5	5
	Uniquement sur «fruits à noyaux». Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40% de la surface de la parcelle. Ne pas dépasser la dose annuelle de 900g de glyphosate par hectare.				
	1,7 L/ha	1/an	21	5	5
	Uniquement sur «agrumes», «fruits à coque» et «pommier». Ne pas appliquer entre les rangs. Ne pas appliquer sur plus de 40% de la surface de la parcelle. Ne pas dépasser la dose annuelle de 900g de glyphosate par hectare.				
	4 L/ha	1/an	7	5	5
	Uniquement sur «olivier». Uniquement dans les situations suivantes : terrains non mécanisables (vergers en pente, en terrasses, sur buttes, sols très caillouteux/rocheux). Ne pas dépasser la dose annuelle de 2160g de glyphosate par hectare. L'utilisation pour la récolte mécanique des fruits en contact direct avec le sol n'est pas autorisée en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus.				



FORÊT (dégagement et avant plantation)

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Zone non traitée plantes non cibles (mètres)
Dégagement	4 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	Uniquement pour des applications par taches. Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts, à l'exception de la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres). Efficacité montrée sur dicotylédones annuelles, dicotylédones bisannuelles et adventices vivaces à la dose de 4 L/ha.				
Avant plantation	2 L/ha	1/an	Non applicable	5	-
	Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts, à l'exception de la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres). Efficacité montrée sur graminées annuelles à la dose de 2 L/ha.				
	4 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	Efficacité montrée sur dicotylédones annuelles et dicotylédones bisannuelles à la dose de 4 L/ha. Efficacité montrée sur graminées annuelles à la dose de 2 L/ha.				
	5,3 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	Uniquement pour des applications par taches. Efficacité montrée sur adventices vivaces.				

USAGES NON AGRICOLES

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Zone non traitée aquatique (mètres)	Zone non traitée plantes non cibles (mètres)
Traitements généraux Zones non cultivées	4 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
Efficacité montrée sur dicotylédones annuelles, dicotylédones bisannuelles et vivaces à la dose de 4 L/ha. Efficacité montrée sur graminées annuelles à la dose de 2 L/ha.					
Désherbage Total Sites industriels et autres infrastructures	3,3 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	En plein uniquement sur surfaces perméables, par taches sur surfaces imperméables. Efficacité montrée sur adventices annuelles et bisannuelles à la dose de 3,3 L/ha.				
	5,3 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	Uniquement pour des applications par taches sur les surfaces perméables et imperméables. Efficacité montrée sur adventices vivaces.				
Parcs, jardins, trottoirs	3,3 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	En plein uniquement sur surfaces perméables, par taches sur surfaces imperméables. Efficacité montrée sur adventices annuelles et bisannuelles à la dose de 3,3 L/ha.				
	5,3 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	Uniquement pour des applications par taches sur les surfaces perméables et imperméables. Efficacité montrée sur adventices vivaces.				
Voies ferrées	3,3 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	En plein uniquement sur surfaces perméables, par taches sur surfaces imperméables. Efficacité montrée sur adventices annuelles et bisannuelles à la dose de 3,3 L/ha.				
	5,3 L/ha	1/an	Non applicable	5	5
	Uniquement pour des applications par taches sur les surfaces perméables et imperméables. Efficacité montrée sur adventices vivaces.				



06

LIMITATION DE LA DÉRIVE

La formulation Barclay permet de limiter la dérive des gouttelettes de bouillie.

CONDITIONS DU TEST

BUSES – 03 EVS	Papier sensitif – 75 x 25 cm
Pression – 5 bar	Vitesse du vent – 1,2 ms
Hauteur Buses– 125 cm	Temps de pulvérisation – 5 secondes



GENERIC 360



KRYPT® 540

Dérive sur les papiers sensitifs à 125 cm de hauteur / buse
Les impacts en bleu représentent la dérive.

07

- Herbicide haut de gamme 540 g/l prêt à l'emploi
- Pleine dose de surfactants de nouvelle génération
- Classement toxique en H411
- Nouvelle génération de surfactants :
 - optimisation de la rétention
 - augmentation de l'humectation
 - maximisation et rapidité de la pénétration
- Action durable sur adventices difficiles
- Dosage adapté en fonction du contexte
- Délai sans pluie réduit «1 H»
- Délai de ré-entrée dans les parcelles «6 H»
- Actif en situations difficiles de 0°C à 25°C
- Polyvalent, systémique, non sélectif
- Suivre les informations mentionnées sur l'étiquette

